

# LE MANIFESTE DE LA GAUCHE NUMERIQUE

Dans la perspective  
d'une arrivée du  
Nouveau Front Populaire  
aux responsabilités :

**INVENTONS LA FRENCH  
TECH POPULAIRE**

**Par Rémi Cardon**  
Sénateur socialiste de la Somme

# PRÉAMBULE

À la suite des élections législatives, nous pouvons nous réjouir que le nouveau Front Populaire arrive en tête avec un programme de rupture face à la politique actuelle du gouvernement. Pouvoir d'achat, transition écologique, justice sociale sont au cœur de notre programme qui aspire à changer la vie et le pays.

Pour autant, dans cette campagne éclairée imposée par Emmanuel Macron, il est clair que tous les sujets n'ont pas pu être étayés pour offrir une vision de gauche à d'autres enjeux non moins prioritaires mais tout de même importants pour l'avenir du pays. Dans la perspective d'un gouvernement du Nouveau Front Populaire, la gauche a négligé les enjeux numériques, un sujet pourtant crucial pour notre souveraineté, notre industrie et la transition écologique.

La gauche numérique se doit donc de fournir des politiques publiques qui répondent aux aspirations du Nouveau Front Populaire afin de reprendre la main sur les libéraux qui imposent leur récit sur ce domaine depuis trop longtemps.

Il convient aussi dans le cas d'une arrivée aux responsabilités d'imaginer un programme numérique qui puisse élargir les frontières du Nouveau Front Populaire aux autres groupes politiques qui partagent le souhait d'une souveraineté numérique et géopolitique dans le cadre d'une majorité élargie.

# PRÉAMBULE

Voici donc un manifeste pour structurer cette réflexion, construire la French Tech populaire de demain et dessiner les contours d'un front républicain du numérique.

Ce manifeste s'articule autour de deux volets : un premier qui vise à décliner la feuille de route qui serait déployée par un gouvernement du Nouveau Front Populaire en matière numérique. La gauche numérique se devra de combattre la fracture numérique, protéger l'humain dans l'économie numérisée et engager la bifurcation écologique des acteurs numériques.

Le deuxième volet, dans une volonté d'élargissement de la majorité du Nouveau Front Populaire, cible les enjeux consensuels du numérique dans le paysage politique pour construire des majorités de projets. Ces points transpartisans s'articulent autour du soutien à notre souveraineté numérique, le renforcement de notre défense nationale au travers de la cybersécurité, et l'élargissement de la régulation des plateformes numériques.

# SOMMAIRE

## **I. Pour un numérique de gauche : revaloriser l'humain, pas la machine**

1. Combattre la fracture numérique
2. L'humain dans l'économie numérisée
3. Mobiliser les acteurs technologiques pour la bifurcation écologique

## **II. Vers un front républicain numérique : des points transpartisans pour protéger notre société**

1. Une souveraineté numérique à soutenir
2. Les enjeux géopolitiques autour de la cybersécurité
3. Durcir les règles de modération des plateformes numériques

# I. Pour un numérique de gauche : revaloriser l'humain, pas la machine

## 1. Combattre la fracture numérique

À mesure que les gouvernements s'enchaînent, l'appareil administratif français pousse de plus en plus le numérique au cœur du quotidien des français.e.s. Éducation, emploi, santé... Les démarches en ligne se multiplient. En parallèle, les réseaux sociaux prennent une place toujours plus importante dans nos interactions sociales.

Or, force est de constater que, d'un point de vue technique, les inégalités d'accès à Internet et aux nouvelles technologies de communications persistent. En 2023, 16% des foyers français ne disposaient pas d'une connexion à Internet fixe. Ce chiffre monte à 26% dans les communes rurales de moins de 2000 habitants. Pour pallier cette situation, nous appuyons la nécessité de couvrir les zones "blanches" au plus vite, en imposant que tout investissement privé dans le numérique s'accompagne de financements pour renforcer les infrastructures et services numériques dans les territoires ruraux.

En outre, les inégalités numériques sont révélatrices des inégalités sociales sous-jacentes. D'une part, les foyers les plus modestes restent les plus susceptibles de ne pas pouvoir disposer d'un accès stable à Internet au quotidien ; d'autre part, il en va de même des personnes âgées, marginalisées dans leur accès comme dans leur compréhension des enjeux numériques. Il est nécessaire pour les services publics, qui imposent aux français.e.s un usage toujours plus fréquent de l'appareil numérique, de se saisir de ces préoccupations, en déployant de manière uniforme les infrastructures numériques.

Enfin, la lutte contre l'illectronisme, l'incapacité à utiliser correctement les médias numériques, est une préoccupation majeure dont il faut s'emparer au plus vite. 15% des français.e.s souffrent de ce manque de formation, un chiffre qui atteint 62% pour les plus de 75 ans. Faute de connexion, ces citoyen.ne.s souffrent bien souvent d'un sentiment d'isolation et d'exclusion, particulièrement dans leurs démarches informatiques. Il est donc crucial pour les pouvoirs publics d'agir au plus vite, en mettant en place des dispositifs de formation gratuits, généralisés, uniformément déployés sur l'ensemble du territoire (ruralité en ligne de mire), permettant, à terme, l'autonomie numérique de tous et toutes.

À terme, de telles mesures favoriseront la réduction des inégalités de par une accessibilité universelle à des services publics numérisés. Lorsque chaque citoyen.ne français.e sera capable de bénéficier d'une connexion pleinement maîtrisée, tant en termes de compréhension que de stabilité, les services publics pourront multiplier les démarches numériques et permettre à tout un chacun d'accéder aisément à des services essentiels tels que l'éducation, la santé, et les démarches administratives, tout en renforçant le lien social et l'inclusion numérique de tous.tes

## 2. L'humain dans l'économie numérisée

Intervenant dans de nombreux secteurs, du tourisme au service à la personne en passant par la livraison et le transport, les plateformes numériques ont bouleversé les interactions économiques classiques en proposant la mise en relation directe entre clients et prestataires. Ce phénomène, dit "ubérisation", a réévalué à la baisse les conditions de travail de milliers de "faux.sse.s indépendant.e.s", ces salarié.e.s déguisé.e.s dont l'indépendance reste théorique. Malgré une première victoire au Parlement Européen en mars dernier face à l'opposition macroniste,

qui a permis de débloquer la présomption de salariat aux travailleur.euse.s des plateformes numériques, la situation des travailleur.euse.s des plate-formes numériques reste globalement précaire.

Sous les faux-semblants de la flexibilité et de l'intégration dans le marché du travail, l'ubérisation est bien souvent source d'insécurité et de précarité pour les travailleurs concernés, tant elle s'accompagne le plus souvent d'un manque crucial d'acquis sociaux : faibles rémunérations, risques physiques, sociaux et moraux, absence de perspectives professionnelles, et fragilité des régimes de protection sociale. Ces travailleur.euse.s sont par ailleurs souvent à l'intersection de plusieurs discriminations, tant économiques que sociales.

Face à cette précarisation du secteur, les pouvoirs publics doivent réagir. Si la décision du Parlement Européen constitue un premier pas dans la bonne direction, il est nécessaire de s'opposer au "modèle Uber" de manière plus large, en imposant à ces plateformes des règlements plus strictes quant aux traitements de leurs salarié.e.s, notamment en matière d'accompagnement et de rémunération.

De manière plus générale, une refonte du système économique du domaine numérique s'impose. Depuis leur avènement dans les années 2000, les entreprises numériques ont pris une place prépondérante dans l'économie internationale. Les prérogatives particulières de ces acteurs, s'appliquant sur un domaine jeune, ont pris de court les pouvoirs publics, qui n'ont pas su adapter le système fiscal et social à la hauteur de ces nouveaux enjeux. Cette situation a conduit à un déséquilibre croissant où les grandes entreprises technologiques accumulent des ressources colossales sans pour autant participer équitablement à l'effort commun. La distorsion de concurrence qui en découle affecte non seulement le tissu économique local, mais également l'innovation, freinée par l'hégémonie des plus puissants.

Ainsi, une révision en profondeur des réglementations et de la fiscalité appliquées aux entreprises numériques est nécessaire pour rétablir un cadre plus juste et durable. Une telle réforme doit inclure la mise en place d'une taxation spécifique aux services numériques des grandes plateformes, une harmonisation des réglementations au niveau international et un soutien renforcé aux PME innovantes. Le rééquilibrage économique et social ainsi engendré peut mener un double impact dans le milieu des nouvelles technologies : création de nouveaux emplois, et amélioration des conditions de travail des postes existants.

Concernant l'intelligence artificielle (IA), c'est une innovation cruciale qui doit être orientée vers l'utilité et le service des humains, plutôt que vers leur remplacement. Elle a le potentiel d'améliorer significativement les conditions environnementales et sociales. En tant qu'outil puissant, l'IA peut transformer nos modèles économiques et nos méthodes de travail.

L'IA est populaire en soi, si et seulement si elle est démocratisée et sort d'une logique de financiarisation de l'économie. Il est essentiel qu'elle ne soit pas exploitée uniquement pour des objectifs de spéculation financière, mais qu'elle soit utilisée pour préserver les emplois et protéger le climat. L'IA doit encourager une économie tournée vers nos enjeux sociaux et environnementaux.

Si l'intelligence artificielle (IA) offre des perspectives innovantes et prometteuses, il est essentiel d'éviter les erreurs commises ces dernières années vis-à-vis des géants du numérique, en leur permettant de se développer sans régulation. Nous devons instaurer des règles claires et un cadre juridique, même permissif, pour encadrer le bon développement de l'IA. Dans ce cadre, une réflexion commune avec nos voisins européens, des experts de l'IA, et des associations de protection des libertés numériques est nécessaire pour harmoniser nos approches et garantir une régulation cohérente.

Il apparaît ainsi que le cœur battant du problème est la transparence qui doit être exigée de la part des développeurs, notamment en matière de récupération des données et de gestion des algorithmes.

Il est également crucial de protéger les emplois dans les secteurs menacés par l'automatisation. En empêchant le remplacement pur et simple des travailleur.euse.s par l'IA, nous pouvons éviter une augmentation du chômage et des inégalités sociales. Des programmes de réinsertion professionnelle doivent être garantis pour les employé.e.s dont les postes pourraient être impactés, assurant ainsi une transition juste vers de nouvelles opportunités de travail. On peut par exemple citer le milieu de la traduction et du sous-titrage, qui se voient de plus en plus automatisés par des programmes électroniques.

Une solution pour la sanctuarisation de ces secteurs d'activités pourrait notamment être la mise en place de vastes systèmes de contrôle humain. Malgré l'automatisation croissante des tâches et des processus, les êtres humains doivent maintenir une supervision active et pouvoir intervenir à tout moment pour corriger, ajuster ou arrêter les systèmes d'IA ; c'est notamment le cas dans le susmentionné secteur linguistique.

De la même manière, une approche non-discriminatoire doit être appliquée à tous les services numériques utilisant l'IA, notamment l'intelligence artificielle générative (GenIA). Encore aujourd'hui, et malgré la croissance rapide des systèmes techniques, la plupart des GenIA reflètent un ensemble de croyances, attachés aux biais cognitifs de leurs développeurs. L'exigence d'une transparence accrue peut ainsi permettre à des agents de contrôle indépendants de vérifier que ces géants de l'IA ne véhiculent pas un ensemble de pensées spécifiques.

Dans cet objectif, et afin de suivre de près l'évolution rapide du domaine, il est impératif de créer une instance dédiée au suivi des innovations technologiques, capable d'adapter rapidement le cadre réglementaire. Ce projet permettra de garantir une réactivité législative en phase avec les avancées technologiques constantes.

De la même manière, ces initiatives de contrôle humain et d'exigence de transparence doivent également garantir la protection des créateur.ice.s et des ayants droit dans le secteur de l'IA générative. Actuellement, le droit de la propriété intellectuelle n'est pas suffisamment strict en ce qui concerne la récupération des œuvres culturelles par les algorithmes numériques. Il est essentiel de renforcer les droits des artistes sur leurs propres créations, en obligeant les plateformes numériques audiovisuelles à obtenir clairement le consentement des utilisateurs pour l'utilisation de leurs œuvres par les algorithmes d'IA. Pour ce faire, il est nécessaire de créer des statuts juridiques spécifiques, afin de sanctuariser les droits d'auteur dans ce secteur.

Enfin, le service public n'est pas moins impacté par le tournant de l'IA. Aussi, ces derniers mois, le Sénat s'est déjà attelé à mener un contrôle sur son recours au sein de ce dernier. Si ses premières conclusions reconnaissent l'intérêt de l'IA au sein de l'appareil administratif numérique français, elles rappellent également que les moyens déployés sont pour le moment insuffisants, et mettent en garde contre un usage disproportionné, qui pourrait à terme mener à la suppression d'emplois publics.

### 3. Mobiliser les acteurs technologiques pour la bifurcation écologique

Alors que le dérèglement climatique constitue l'un des enjeux majeurs de ce siècle, le secteur numérique présente un bilan paradoxal. En effet, il est responsable de près de 8 % des émissions de gaz à effet de serre, Internet accaparant environ 10 % de l'électricité mondiale.

Le bilan écologique d'une utilisation excessive des nouvelles technologies apparaît donc comme un obstacle majeur dans la lutte pour la protection de l'environnement. Il est par conséquent impératif de promouvoir les principes du développement durable au sein de l'industrie technologique, en repensant les pratiques numériques afin de privilégier la sobriété et l'efficacité énergétique. Le développement de technologies durables et responsables doit inclure l'optimisation des infrastructures pour réduire la consommation énergétique, l'adoption de matériaux recyclables et non polluants, ainsi que la prolongation de la durée de vie des équipements. Dans cette optique, les pouvoirs publics doivent apporter un soutien déterminant aux entreprises s'engageant à respecter des normes écologiques minimales. D'une part, les entreprises numériques déjà établies sur le marché devront se conformer à certains quotas socio-écologiques. D'autre part, il est crucial de mettre en œuvre des politiques incitatives en faveur des projets écoresponsables portés par des acteurs entrepreneuriaux de plus petite taille, afin de les aider à se développer face aux grandes entreprises du secteur numérique. Par ailleurs, la sensibilisation et l'éducation des utilisateurs quant aux impacts environnementaux de leurs habitudes numériques sont essentielles. Encourager des pratiques telles que la réduction de la consommation de données, l'utilisation d'appareils économes en énergie et le recyclage des anciens équipements peut contribuer de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## **II. Vers un front républicain numérique : des points transpartisans pour protéger notre société**

### **1. Une souveraineté numérique à soutenir**

La susmentionnée non-régulation des géants numériques a créé une situation oligopolistique dans laquelle une poignée d'entreprises dirige le rythme du marché et des politiques publiques. Il est urgent de resserrer l'étau autour de ces acteurs déloyaux, en développant des infrastructures et services souverains, publics, en porte-à-faux des entreprises numériques chinoises et américaines, qui menacent la souveraineté européenne et française en matière de nouvelles technologies. La pression exercée par les intérêts particuliers de ces acteurs privés est étouffante pour les libertés les plus fondamentales que nous défendons. La perspective de remettre aux mains d'une poignée d'acteurs étrangers aux intérêts corporatistes nos droits à la parole, à la vie privée, et à la déconnexion, ne peut être acceptée sans proposer d'alternatives.

Pour mener ce combat, le recours et la promotion de l'open-source et des logiciels libres s'impose comme une étape nécessaire dans l'élaboration d'un numérique public, transparent, libre des logiques algorithmiques qui guident notre présence en ligne. La création de ces alternatives aux GAFAM requiert également un investissement massif des politiques publiques dans un secteur numérique souverain.

Cette voie offre enfin l'avantage de sécuriser la protection des données personnelles, trop souvent laissées sans défense vis-à-vis des logiques mercantiles privées. Pour lutter contre le détournement de la vie privée des français.e.s, il est impératif de redoubler nos efforts législatifs. A l'échelle européenne, le RGPD encadre déjà le régime de marchandisation des données personnelles en ligne ;

nous devons le compléter de mesures supplémentaires, en sanctifiant le refus français de permettre aux géants numériques d'exfiltrer les données personnelles des usagers en dehors des frontières européennes (notamment aux Etats-Unis et en Chine).

Des services numériques publics et transparents, tels que décrits précédemment, permettraient également de garder un œil attentif sur le traitement des données personnelles au sein du secteur numérique. Dans cette même optique, favoriser l'investissement national dans des solutions de stockage et de gestion de données en Europe permettrait d'éviter le recours automatique aux acteurs étrangers.

## 2. Les enjeux géopolitiques autour de la cybersécurité

Si le budget de la cybersécurité française a augmenté considérablement dans les dernières années, il reste insuffisant pour faire face à l'ensemble des menaces de plus en plus sophistiquées et fréquentes auxquelles le pays est confronté. Chaque année, en France, le coût de la cybercriminalité est estimé à 85 milliards d'euros, soit deux fois plus que nos voisins britanniques et italiens. Protéger les infrastructures critiques de notre système numérique implique donc nécessairement de renforcer nos capacités en cybersécurité en conséquence.

A cet effet, l'investissement massif dans la formation et le recrutement d'experts doit être une priorité, dans la mesure où le renforcement de notre cyberdéfense ne peut être conditionné par notre dépendance à des sociétés informatiques de cybersécurité privées. Dans cet effort, il apparaît que notre meilleure chance pour élaborer une stratégie à long terme est la collaboration avec nos partenaires européens, dans l'espoir de la formation d'une politique de cybersécurité commune, indépendante d'entreprises de cyberdéfense privées.

De plus, il est impératif de mettre en place une infrastructure de recherche et développement solide, dédiée à la cybersécurité. La France doit encourager l'innovation dans ce domaine, en finançant des projets de recherche sur les nouvelles technologies de protection, les méthodes de détection des intrusions et les solutions de réponse aux incidents.

En parallèle, la sensibilisation du grand public et des entreprises aux risques cybernétiques doit être intensifiée. Des campagnes de communication et des programmes de formation continue sont nécessaires pour éduquer les citoyen.ne.s et les entreprises sur les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique. La création de certifications de cybersécurité pour les entreprises pourrait également être un levier efficace pour assurer un niveau de sécurité minimal acceptable.

Enfin, la réglementation doit évoluer pour répondre aux défis actuels et futurs de la cybersécurité : obligation pour les entreprises de signaler les incidents de sécurité, mise en place de sanctions dissuasives pour les contrevenant.e.s... Une telle approche législative renforcerait non seulement la résilience des infrastructures numériques mais aussi la confiance des citoyens dans le système numérique national.

### 3. Durcir les règles de modération des plateformes numériques

Dans cette situation oligopolistique, il est enfin nécessaire d'exiger des plateformes numériques une transparence accrue en matière de gestion algorithmique et de politique de modération. En l'état actuel, la liberté qui est laissée aux géants du numérique quant à leurs propres règles de modération leur laisse le champ libre pour établir arbitrairement le dicible en ligne. Or, et on l'a vu avec les politiques d'Elon Musk sur le nouvellement nommé X (anciennement Twitter),

il s'agit tout à la fois de la porte ouverte aux pires appels à la haine et à la censure de l'opposition. En la matière, la position française reste à clarifier : si la liberté d'expression reste un droit fondamental, ses excès sont encadrés par certains articles de loi (incitation à la haine, discriminations, diffamations, injures...). Or, la liberté d'expression en ligne dispose d'un traitement différentiel, qui revient bien souvent à laisser à la plateforme elle-même les prérogatives de sa limitation. Dans ce cas, les détenteur.ice.s du pouvoir sont directement les administrateur.ice.s de la plateforme. Ainsi, Elon Musk, qui se targue de défendre la liberté d'expression absolue, menace de censurer l'emploi du mot "cisgenre" sur son réseau social, bien que celui-ci ne relève nullement d'une interdiction législative quelconque.

Pour éviter ce genre d'abus, la législation doit être réaffirmée, encadrant plus correctement au sein d'un véritable "droit numérique" le dicible en ligne, et les conséquences d'un non-respect de la loi. Transposer le droit pénal au numérique sans aménagement présente vite des limites, tant les dynamiques en ligne sont différentes des interactions physiques (anonymat, cyber-harcèlement, désinformation...) ; d'où la nécessité d'appliquer un ensemble de règles spécifiques.